



Conseil exécutif

Cent troisième session
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

CE/103/10
Madrid, 21 avril 2016
Original : anglais

Lieu et dates de la cent quatrième session, de la cent cinquième session et de la cent sixième session du Conseil exécutif

I. Candidats pour la cent quatrième session

1. Dans une note verbale datée du 9 mars 2016, le secrétariat de l'OMT informait les membres du Conseil qu'à la date limite du 10 février 2016, le secrétariat avait reçu deux candidatures pour accueillir la cent quatrième session du Conseil exécutif : celle de l'Égypte ; et celle de la Jamaïque avec les Bahamas.
2. Toujours dans une note verbale, datée celle-ci du 24 mars 2016, le secrétariat informait les membres du retrait de la candidature conjointe Jamaïque-Bahamas en faveur de l'Égypte.
3. Au 9 avril 2016, c'est-à-dire 30 jours avant la cent troisième session du Conseil, l'Égypte avait remis au secrétariat des lettres de parrainage émanant de plus de 25 pour cent des membres du Conseil.

II. Cent cinquième session et cent sixième session

4. À sa quatre-vingt-quatorzième session, le Conseil a pris la décision 11(XCIV) par laquelle il adopte le document CE/94/3 III) d) rev. 1, lequel énonce les directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale. Au paragraphe 16 de ce document, il est indiqué ce qui suit :

« (...) les réunions du Conseil au cours desquelles celui-ci recommande à l'Assemblée générale un candidat au poste de Secrétaire général se tiennent au siège de l'Organisation ».

5. Par conséquent, la cent cinquième session, qui est celle où le Conseil recommandera un candidat au poste de Secrétaire général, doit se tenir au siège de l'Organisation, au deuxième trimestre 2017, aux dates qui seront arrêtées en accord avec l'Espagne, le pays hôte.
6. La cent sixième session du Conseil se tiendra immédiatement avant la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale à Chengdu (Chine), au quatrième trimestre 2017, à une date qui sera arrêtée



en accord avec la Chine, le pays hôte.

III. Suites à donner par le Conseil exécutif

7. Le Conseil exécutif est invité à :
 - a) Exprimer sa gratitude aux gouvernements de la Jamaïque et des Bahamas, lesquels ont retiré leur candidature conjointe pour accueillir la cent quatrième session du Conseil en faveur de l'Égypte ;
 - b) Accepter l'invitation généreuse de l'Égypte d'accueillir la cent quatrième session du Conseil exécutif de l'OMT au quatrième trimestre 2016 ;
 - c) Tenir sa cent cinquième session à Madrid (Espagne), au deuxième trimestre 2017, aux dates qui seront arrêtées en accord avec l'Espagne, le pays hôte ; et
 - d) Tenir sa cent sixième session à Chengdu (Chine), immédiatement avant la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'OMT, au quatrième trimestre 2017, à une date qui sera arrêtée en accord avec la Chine, le pays hôte.